

CNIS

Assemblée plénière du 20 janvier 2011

Intervention de Jean-Philippe Cotis

Statistique nationale et statistique européenne : dialogue et complémentarité

Merci, monsieur le Président, de me donner l'occasion de présenter ici l'état de nos réflexions sur l'articulation entre travaux européens et nationaux.

Les statistiques européennes sont essentielles à tous ceux qui souhaitent avoir une compréhension plus globale des enjeux économiques et sociaux.

Elles permettent d'alimenter le débat public là où une vision purement nationale n'a plus de sens. Grâce aux statistiques européennes, régions et États peuvent se situer sur une échelle géographique plus vaste, qui les renseigne sur leurs singularités et leurs points communs. Ce qui facilite la conduite des politiques publiques.

Dans un tel contexte, les modalités d'élaboration des statistiques européennes prennent une grande importance. Elles doivent permettre de garantir un minimum d'homogénéité dans les définitions et la production des statistiques, de sorte que les comparaisons, le « benchmarking » prennent tout leur sens.

Cette approche doit être soutenue et consolidée.

Je prendrai pour exemples la nécessaire convergence de nos outils en matière de statistiques d'entreprises ou encore le travail exemplaire fourni pour donner suite aux recommandations du rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi. Dans les 2 cas, les échanges avec nos collègues ont permis un enrichissement mutuel de nos pratiques et la définition d'indicateurs comparables aux niveaux français et européen.

Cette présence française dans le débat européen ou mondial est essentielle.

Notre capacité à répondre aux besoins plus directement nationaux ne l'est pas moins.

Nous devons bien sûr éclairer les débats qui portent sur le fonctionnement de la société française. Nous y avons récemment contribué à propos de l'évolution du pouvoir d'achat, ou encore du « mal-logement » en France.

Il est aussi de notre devoir de répondre aux besoins d'informations qui émanent des territoires pour mieux en saisir les disparités et les spécificités. Nombre de compétences sont désormais déléguées aux collectivités territoriales. Elles nécessitent des états des lieux chiffrés à des niveaux géographiques fins. Nous nous y attachons en élargissant le champ des données locales ainsi que la variété des échelles géographiques disponibles.

Le service statistique public se doit également d'accompagner la mise en œuvre et les évaluations de politiques publiques. Il y contribue largement dans les domaines de la santé et du travail.

La programmation des travaux ne peut donc se concevoir que dans une dialectique associant les niveaux, européen et national.

Cependant, la place grandissante prise par la statistique européenne pose la question des effets d'éviction. C'est une préoccupation majeure pour les producteurs nationaux, dans un contexte où les restrictions budgétaires peuvent être drastiques en matière de statistiques publiques. Je pense notamment au Royaume-Uni et à la Finlande.

Avec des moyens plus contraints, les États membres doivent donc trouver ensemble la façon de satisfaire les attentes communautaires et nationales.

Pour préserver la soutenabilité des appareils statistiques, il faut donc tout à la fois modérer les coûts générés par les besoins émergents et rationaliser la production. Au plan national et aussi, bien entendu, au plan européen.

Si l'Europe ne trouve pas les moyens de réfréner ces demandes, cela pèsera inévitablement sur notre réactivité aux enjeux nationaux.

Si le service statistique public en France ne se dote pas de moyens plus efficaces, il sera rapidement confronté à des choix difficiles, à des conflits de priorités.

Au niveau européen, on sent bien qu'Eurostat peine à émettre des priorités négatives qui soient consensuelle. Mais il affiche, à tout le moins, un objectif de programmation à coût stable.

Cela impliquerait un équilibre entre investissements dans de nouveaux projets et suppressions de productions statistiques européennes existantes.

Pour le programme de travail 2012, Eurostat a fait une proposition de suppression d'actions. La consultation des instituts nationaux sur ce point est en cours. Nous espérons qu'elle portera ses fruits.

Au niveau national, la coordination des programmes de travail est en voie de renforcement, sous pilotage Insee. Les programmes de travail 2012 seront débattus de façon collective, de manière à définir ensemble, après avis du Cnis, les priorités d'investissements et les opérations qui gagneraient à être réduites ou supprimées. La complémentarité entre statistiques nationales et européennes sera examinée dans ce cadre.

Il y a donc aujourd'hui une volonté plus affirmée de définition collective des priorités. Mais ces démarches n'en sont qu'au stade expérimental. Elles doivent se transformer, à moyen et long terme, en dispositif pérenne et efficace.

Le service statistique public français apportera toute sa contribution à l'œuvre commune en France et en Europe. Ayant été récemment élu à la présidence du Bureau Européen, il m'incombera avec d'autres, de faire progresser la gouvernance et la soutenabilité de l'appareil statistique.

Plus concrètement, nous sommes confrontés à quatre enjeux.

Premier enjeu. **Faire en sorte que les statistiques européennes évoluent dans un sens qui contribue à satisfaire les besoins nationaux.**

Le service statistique public français s'y emploie depuis plusieurs années en participant activement aux travaux européens, en amont de la rédaction des règlements et des directives. Ainsi, l'Insee coordonne actuellement un groupe de projet, dit « ESSnet », sur le profilage des groupes, suite à un rapport du Cnis sur le sujet.

Deuxième enjeu. **Gagner en efficacité sur la production des statistiques européennes pour dégager des moyens pour la statistique nationale.**

Sur ce point, Eurostat propose aux États-membres une démarche, intitulée « la vision », qui devrait conduire à long terme à une meilleure efficacité du système. Le principe consiste à harmoniser le processus de production, à en standardiser certains éléments, et à répartir entre les Instituts Nationaux Statistiques la responsabilité de la conception, de la réalisation et de la maintenance, au bénéfice de tous.

À ce stade, la réussite n'est pas encore assurée. Elle suppose une convergence de méthodes aujourd'hui très disparates. Elle engendrera de lourds investissements pour les années à venir, générateurs de surcoûts qu'il faudra financer. C'est toutefois une voie nouvelle qu'il faut explorer et dont il reste à évaluer le potentiel.

Troisième enjeu. **Se doter de priorités dans la programmation des travaux, qu'ils soient à destination purement nationale ou à vocation européenne.**

Pour ce faire, un travail important reste à accomplir pour être à même d'évaluer l'efficacité d'une opération statistique en termes d'utilité sociale par rapport à son coût.

Des estimations de charge sont d'ores et déjà disponibles. Bien que très approximatives, elles donnent un aperçu de la difficulté de l'exercice de programmation au niveau européen. D'une part, elles font apparaître une très forte concentration des coûts de la statistique européenne sur un très petit nombre de règlements difficilement renégociables.

D'autre part, elles montrent de fortes disparités de coûts supportés par les États-membres pour une même opération statistique, selon les conditions nationales de production. Aboutir à un consensus sur les priorités s'en trouve compliqué.

Quatrième enjeu. Renforcer la concertation avec les utilisateurs sur la programmation

Les besoins exprimés par les utilisateurs influencent de manière croissante la programmation de nos travaux, à travers les différents avis et recommandations qu'ils formulent, au Cnis notamment.

Nous ne pouvons que nous en réjouir.

Nous devons cependant renforcer le dialogue pour identifier ensemble les travaux prioritaires, qu'ils soient européens ou nationaux.

Le service statistique public doit donc pour cela faire des propositions plus explicites de planification de ses travaux, fondées sur sa maîtrise des processus et coûts de production.

Les utilisateurs, quant à eux, ont un rôle majeur dans l'identification de l'utilité sociale de notre production.

L'utilité n'est certes pas quantifiable. Mais il serait néanmoins utile de progresser dans notre dispositif d'observation de l'usage qui a été fait de telle ou telle production. Cela permettrait de mieux identifier les politiques ou les débats auxquels elle répond ou ne répond plus.

Le Cnis a d'ores et déjà initié une priorisation de ses demandes, dans le cadre du groupe de travail sur les associations. C'est une piste qui nous paraît intéressante et qu'il serait utile de mettre en œuvre au sein de l'Esac.

Nous souhaitons que l'échange d'aujourd'hui ouvre une phase de dialogue et de mise en place de dispositifs concrets pour une vision partagée des priorités à émettre pour la statistique publique, qu'elle serve uniquement des intérêts nationaux ou qu'elle soit utile aussi au niveau européen.